

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
2 novembre 2004
Français
Original: anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 2^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 4 octobre 2004, à 15 heures

Président : M. Kuchinsky (Ukraine)
puis : Mme Groux (Vice-Présidente) (Suisse)

Sommaire

Point 93 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)*

Point 94 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille*

- a) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille*
- b) Décennie des Nations Unies : éducation pour tous*

Point 95 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement*

* Points que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

Le présent compte rendu est sujet à des rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication* au Chef de la Section des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza; elles doivent également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 93 de l'ordre du jour : Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/59/115 et 120)

Point 94 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/59/73)

- a) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite) (A/59/176)**
- b) **Décennie des Nations Unies : éducation pour tous (suite) (A/59/76 et Add.1 et Corr.1, A/59/267)**

Point 95 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (suite) (A/59/164)

1. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), passant en revue les points de l'ordre du jour, dit que la Commission du développement social, à titre d'organe intergouvernemental essentiel chargé du suivi et de l'examen de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, procédera à un examen important de la suite donnée à ce sommet et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

2. L'adoption d'une approche du développement centrée sur l'homme suppose non seulement de meilleures conditions d'existence et une participation des citoyens aux politiques publiques destinées à réaliser cette amélioration, mais encore l'élimination de la pauvreté, l'atteinte du plein emploi et une meilleure intégration sociale. En outre, cette approche nécessite une imbrication plus étroite des politiques économiques et sociales. Pourtant, l'inclusion d'objectifs sociaux dans les politiques macroéconomiques et économiques générales est loin d'être une priorité sur les ordres du jour nationaux et internationaux, même si le progrès vers les objectifs sociaux implique des politiques économiques favorables et cohérentes aux deux niveaux. Il a été souligné lors du Sommet

mondial pour le développement social et de l'Assemblée extraordinaire qu'il fallait que les organismes publics nationaux et internationaux gardent toujours présents à l'esprit leurs objectifs économiques et sociaux quand ils élaboraient et appliquaient leurs politiques.

3. Il est, certes, devenu clair qu'une croissance économique soutenue sur une grande échelle est essentielle pour réduire la pauvreté, mais si l'on veut s'attaquer aux causes de la pauvreté, il faut aussi penser à d'autres aspects fondamentaux du développement lorsqu'on formule une politique. Sans cadres conceptuels et opérationnels novateurs qui assurent une intégration équilibrée des politiques économiques et sociales, il est peu probable que l'engagement politique puisse se traduire en approches de politique intégrées. Les inquiétudes au sujet de l'incidence de la mondialisation sont essentielles à cette intégration, puisque la mondialisation peut offrir de nouvelles occasions pour le développement économique durable. Mais la mondialisation peut être aussi une source de menaces pour le bien-être des humains. Certes, en l'an 2000, les gouvernements ont reconnu qu'il fallait prendre d'urgence des mesures afin de permettre à toutes les possibilités bénéfiques pour tous de se concrétiser. Toutefois, la mondialisation a été de plus en plus controversée, et les questions de sûreté ont pris la première place dans l'ordre du jour international. Il convient donc que l'attention des gouvernements se fixe en priorité sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous » publié par l'Organisation internationale du Travail (OIT) (A/59/98-E/2004/79).

4. Même s'il est largement admis que la responsabilité première du développement social incombe aux pays et aux États, l'exercice de cette responsabilité est entravé par la faiblesse des institutions et de l'administration de nombreux pays qui ont du mal à concevoir, mettre en oeuvre et contrôler leurs politiques et leurs programmes sociaux. Les États ont aussi été handicapés par la perte de leur autonomie en matière de politique nationale lorsque les administrations publiques ont été englobées dans une économie mondialisée et interdépendante. Parallèlement, les contraintes fiscales et politiques plus lourdes qui pèsent sur les gouvernements se sont traduites par une diminution des programmes et des activités étatiques. Le

développement social exige donc des efforts systématiques à tous les niveaux de l'élaboration de la politique pour que l'on puisse placer les êtres humains au centre des stratégies et des mesures publiques. Cette approche a été une condition des progrès faits pour atteindre les objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire. Les aspects sociaux de la mondialisation, la contribution des politiques économiques aux objectifs en matière de développement social et la capacité qu'ont les gouvernements de définir et d'appliquer leurs politiques sociales constituent des problèmes liés, dont la solution est essentielle pour la recherche de l'équité et pour réduire la pauvreté. Ils méritent donc qu'on leur accorde une attention particulière au cours de l'examen.

5. Quant aux handicapés, l'objectif de donner à tous les groupes la possibilité de faire un apport à la société découle de l'approche centrée sur les êtres humains et constitue une des pierres angulaires de l'intégration sociale et du développement non discriminatoire. Depuis plus de deux décennies, les Nations Unies mènent une action de premier plan afin de prôner l'égalité des handicapés et leur droit à participer pleinement à la vie sociale, économique et politique de leur pays. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour effacer les obstacles à l'équité aux niveaux national et international si l'on veut améliorer leur protection sociale, car les handicapés continuent à souffrir d'une discrimination et de niveaux de vie plus bas que ceux des autres. D'importants progrès ont toutefois été faits pour atteindre de cet objectif depuis que l'on a décidé de rédiger une convention internationale sur les droits et la dignité des personnes handicapées. Il faudrait aussi envisager de mettre au point des instruments de politique novateurs qui contribueraient à l'application avec succès de la convention.

6. Les implications à long terme du vieillissement de la population sur le développement économique, social et politique semblent indiquer qu'une réaction politique bien pensée visant à accentuer la participation des personnes âgées au processus de développement est, de toute évidence, nécessaire. Le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement fournit le cadre nécessaire aux efforts nationaux et internationaux et le Département des affaires économiques et sociales lutte pour prêter de l'assistance technique pour aider à mettre sur pied une capacité nationale et à inclure le vieillissement dans la formulation de la politique. L'expérience de nombreux pays montre qu'il n'est

pas facile de parvenir à l'équité sociale ni d'intégrer les défavorisés à la société. Pourtant, ces deux objectifs sont essentiels pour parvenir à une plus grande responsabilisation, solidarité et cohésion sociale, éléments qui constituent tous le substrat de la réussite économique, laquelle débouche sur le cercle « vertueux » du développement.

7. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille est une bonne occasion pour rappeler l'importance des principes initiaux et des objectifs de cette Année et pour évaluer des réalisations, dont une plus grande sensibilisation à l'apport des familles au développement économique et au progrès social partout dans le monde a eu de belles répercussions. Des progrès ont aussi été réalisés par le biais de programmes d'action d'États Membres grâce auxquels l'on s'efforce d'inclure des perspectives familiales dans la législation nationale, la formulation des politiques et la mise au point des programmes. Une conférence régionale sur la famille en Afrique s'est tenue au Bénin en juillet 2004 avec le soutien actif de son département; et une autre conférence a été prévue au Qatar plus tard dans la même année. La recherche sur des questions intéressant la famille approfondit et enrichit les politiques et les programmes, alors que la collaboration au sein du système des Nations Unies favorise l'émergence d'un cadre propice à une action à l'échelle mondiale. La société civile se mobilise pour soutenir des familles, et certains signes prouvent que le bien-être des familles est devenu un point d'intérêt important pour tous ceux qui s'intéressent au développement national et à l'élimination de la pauvreté. Il est, toutefois, toujours essentiel de fournir une compétence spécialisée et d'accorder un soutien technique approprié pour résoudre les problèmes familiaux et continuer à se mobiliser au sujet de ces problèmes. Les deux derniers des trois problèmes essentiels envisagés par le Sommet pour le développement social : l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale, sont souvent omis lors du débat actuel sur la politique. Il incombe donc particulièrement à la Troisième Commission de veiller à ce qu'on les réinclue dans le discours sur le développement de façon à assurer l'application des Engagements de Copenhague et la réalisation des objectifs de développement qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

8. **M. Lorenzo** (République dominicaine) dit que l'on a beaucoup débattu de la réduction de la pauvreté au cours des deux années qui ont précédé,

aussi se demande-t-il comment on pourrait promouvoir le développement social alors que la corruption et le manque de transparence empêchent souvent la société civile de participer aux décisions gouvernementales. Il doute que l'on puisse stimuler la croissance pendant la période actuelle où les prix du pétrole augmentent. Il aimerait aussi savoir comment le Pacte mondial mobilise des ressources par l'entremise d'un partenariat entre la société civile, le secteur privé et les gouvernements.

9. **M. Hof** (Pays-Bas) demande un complément d'information sur ce qu'on peut faire pour améliorer l'intégration des problèmes de l'emploi et de la cohésion sociale dans les Objectifs du Millénaire pour le développement lors de la course qui précédera le sommet sur les suites données à la Déclaration du Millénaire. L'Union européenne admet qu'il faut accorder une attention toute particulière au rapport intitulé « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous » fait par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, et il aimerait donc entendre comment on pourrait accorder plus d'attention à ce rapport au sein de la Troisième Commission et au sein de la Commission du développement social. Enfin, il demande si l'examen des Engagements de Copenhague et de la vingt-quatrième session extraordinaire portera sur ce rapport.

10. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) répond que la réduction de la pauvreté ne dépend pas seulement de la croissance économique, mais que la répartition du revenu est aussi un élément déterminant essentiel. Dans bien des cas, la croissance n'a qu'une incidence limitée du fait de l'augmentation des inégalités. D'autre part, les progrès importants en matière de soulagement de la pauvreté sont toujours allés de pair avec un vaste processus de croissance économique; or, les Objectifs du Millénaire pour le développement ne peuvent être atteints sans cela, surtout en Afrique subsaharienne où les taux de croissance sont inférieurs aux 6 à 7 % par an exigés. Certes, la croissance économique exerce une bien grande influence sur le revenu et l'emploi, mais elle ne mène pas toujours au soulagement de la pauvreté. Ce dernier est cependant un problème économique, il doit donc occuper une position centrale dans tout ordre du jour.

11. Passant à la question des prix du pétrole, il dit que, selon certaines prévisions, une augmentation de 10 dollars par baril amputerait la croissance

économique mondiale de 0,5 à 1 % au cours des deux prochaines années. On ne sait, toutefois, si l'augmentation actuelle sera permanente. Les politiques monétaires traditionnellement adoptées pour contrecarrer l'inflation déclenchée par les prix du pétrole plus élevés ont tendu à déprimer l'activité économique. Une partie du ralentissement de l'économie mondiale que l'on a remarqué pendant le deuxième trimestre de 2004 a découlé, selon certains, des prix du pétrole, mais les effets des politiques monétaires ne se font pas encore sentir et deux importantes régions économiques n'ont pas augmenté leur taux d'intérêt. On espère donc que les effets néfastes de politiques monétaires plus restrictives ne seront pas trop forts, même si divers autres risques qui menacent l'économie (dont le redressement non générateur d'emplois qui s'est fait jusqu'ici) conduisent à une croissance plus lente l'an prochain.

12. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a eu raison de mettre fortement l'accent sur le rôle joué par l'emploi dans le progrès. Si une forte croissance économique est censée avoir des effets sociaux bénéfiques, cela signifie qu'elle aura une influence positive sur l'emploi. Il s'ensuit qu'il ne peut y avoir de baisse rapide de la pauvreté sans une amélioration de la quantité et de la qualité de l'emploi. Même si les Objectifs du Millénaire pour le développement n'ont guère mis l'accent sur l'intégration sociale, le prochain examen des suites données au Sommet mondial et à la vingt-quatrième session extraordinaire fournira une excellente occasion de réaffirmer le rôle central que les trois principaux objectifs de Copenhague ont joué dans la voie suivie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

13. **M. Cumberbach Miguén** (Cuba) déclare que la répartition de la richesse revêt une importance essentielle dans la lutte pour éliminer la pauvreté, créer de l'emploi et pour réaliser l'intégration sociale ainsi que pour analyser les conséquences sociales de la mondialisation. Il aimerait donc savoir quel rôle les Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux devraient jouer pour assurer une meilleure répartition de la richesse dans le monde qui puisse améliorer davantage le développement social à l'échelle nationale et internationale en nivelant les disparités entre différents pays.

14. **Mme Abeysekere** (Sri Lanka) s'enquiert au sujet de la possibilité de concilier les effets de la

mondialisation avec le développement axé sur les êtres humains. À son avis, la mondialisation n'est pas un phénomène naturel mais elle est le fruit de décisions humaines. Les villageois sont inégaux dans le village planétaire. Les Nations Unies voient-elles un moyen de sortir de ce dilemme? Comment le développement peut-il être axé sur les êtres humains quand tous les efforts que l'on fait pour juguler les pires effets de la mondialisation semblent futiles?

15. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que des études récentes ont prouvé que la tendance selon laquelle les choses empiraient au sujet de la répartition de la richesse au sein des pays est un phénomène répandu dans presque tous les États membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques et dans la plupart des pays en développement, sauf certaines exceptions notables en Afrique. En revanche, les tendances dans l'exploitation des possibilités de développement ont beaucoup divergé ces 25 dernières années, certains pays très pauvres allant de l'avant et d'autres, dont le revenu est moyen, n'y parvenant pas. Une comparaison des deux tendances a nourri un débat sur la question de savoir si la répartition mondiale de la richesse a vraiment empiré, puisque l'Inde et la Chine ont démenti cette tendance.

16. En réponse à la question sur l'idée de faire du développement axé sur les êtres humains, il est, à son avis, nécessaire d'envisager les ouvertures offertes par la mondialisation. Certains des pays qui se sont le mieux débrouillés du point de vue économique ont tiré parti de ces ouvertures. C'est la raison pour laquelle la marge de manoeuvre dont disposent les gouvernements pour adopter des politiques destinées à gérer les risques créés par la mondialisation est essentielle, car la mondialisation donne de nombreuses possibilités, notamment dans les domaines du commerce international, de la gestion des courants de migration, de l'utilisation de techniques mises au point à l'étranger. Elle permet, de plus, de bénéficier d'afflux supplémentaires de capitaux que l'on peut exploiter sur les marchés internationaux. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT a donc souligné que la réponse consiste non pas à condamner la mondialisation mais à l'utiliser pour le développement social.

17. **Mme Bertrand** (Corps commun d'inspection) présente les principaux problèmes dont fait état le rapport du Corps commun d'inspection sur la manière d'atteindre l'objectif de l'accès universel à l'enseignement primaire fixé dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (A/59/76 et Add.1 et Corr.1). Le rapport vise à compléter le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'éducation, notamment : à faire en sorte que tous les garçons et les filles puissent bénéficier d'une scolarité primaire; ensuite, à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire, de préférence d'ici à 2005, et, à tous les niveaux, d'ici à 2015.

18. Le premier problème est celui de la sous-estimation de l'importance de l'enseignement, en particulier de l'enseignement primaire, et de sa valeur pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut accorder un plus haut degré de priorité à l'éducation aux niveaux national et international. Cela exige des engagements politiques renouvelés, plus de ressources intérieures et extérieures pour l'éducation, les réformes, une aide officielle au développement accrue et une meilleure assistance extérieure.

19. Le deuxième problème est qu'il faudrait une coopération meilleure et accrue des organisations des Nations Unies oeuvrant dans le domaine de l'éducation, une division du travail fondée sur les avantages des unes par rapport aux autres, un plus grand partage des ressources, enfin, un apprentissage supérieur dispensé en recourant aux meilleures pratiques, des évaluations communes avec des pays partenaires et investir dans une mémoire institutionnelle. Le rapport décrit les stratégies et les activités des principaux acteurs dans le domaine de l'éducation, en particulier le système des Nations Unies. La qualité de la coopération et le partenariat entre tous les acteurs – les accords bilatéraux, les accords multilatéraux, le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les pays partenaires et la société civile – sont essentiels et il faut les améliorer. Le besoin d'une meilleure coordination se fait donc sentir au sein des plans nationaux de développement et des stratégies de réduction de la pauvreté.

20. Le troisième problème est celui de l'intégration des politiques sociales, en particulier de plans d'éducation dans des plans de développement plus vastes, nationaux et dans des stratégies de réduction de la pauvreté. Le rapport a

recommandé de rendre les citoyens capables d'agir, à tous les niveaux, et que les organismes des Nations Unies, dont le savoir-faire dans le domaine du développement humain et de la politique sociale est reconnu, augmentent leurs interactions avec les institutions de Bretton Woods, en particulier dans l'élaboration de plans nationaux de développement et de stratégies de réduction de la pauvreté. Il faut aussi qu'il y ait des liaisons plus étroites entre les instruments des Nations Unies – les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement – et les plans nationaux.

21. Le quatrième problème est le besoin d'augmenter les connaissances sur la qualité de l'enseignement, en investissant dans le domaine des statistiques et en aidant les États Membres à améliorer la qualité de l'enseignement par le biais de l'évaluation des résultats des apprentissages. En effet, l'une des principales conclusions du rapport a mis en évidence le manque de données sérieuses sur la situation de l'enseignement qui est imputable à l'insuffisance des moyens statistiques de nombreux pays en développement. Le nombre estimé des enfants non scolarisés varie de 107 à 120 millions, selon le rapport que l'on considère. Toutefois, si les prévisions portent sur tous les enfants « dont l'instruction a été ratée » – en d'autres termes les enfants non scolarisés, ceux qui sont allés à l'école mais ont décroché, ceux qui sont allés à l'école mais n'ont pas terminé et ceux qui ont terminé mais n'ont rien appris –, ce nombre passerait de 30 à 40 % des enfants ayant atteint l'âge de la scolarité primaire dans les pays en développement. C'est un problème très important car ce sont ces enfants qui seront les adultes illettrés de demain.

22. Il y a des chiffres discordants au sujet de l'aide extérieure à l'enseignement; la situation doit être rectifiée, car il est essentiel de disposer de chiffres exhaustifs et comparables. Quant au contrôle, le rapport a recommandé aux organisations des Nations Unies de tenir les organes directeurs informés de leur contribution au respect des Objectifs du Millénaire pour le développement.

23. Le sixième problème a trait au suivi des engagements et à la façon d'éviter les surcharges. Beaucoup de plans ont échoué parce que l'on n'a pas suivi correctement les engagements; il est donc très important de suivre les progrès, d'évaluer la tenue des engagements et de réviser les stratégies afin d'éviter de nouveaux échecs. Le rapport propose que le Conseil économique et social fasse,

en 2006 ou en 2007, un examen des stratégies de réduction de la pauvreté du système des Nations Unies dans le cadre de son examen détaillé de la Déclaration du Millénaire.

24. L'oratrice prie instamment la Commission de laisser le rapport inscrit à l'ordre du jour aussi bien durant la session en cours que pendant l'examen de 2005 de la Déclaration du Millénaire.

25. *Mme Groux (Suisse), Vice-Présidente, assume la présidence.*

26. **Mme Faye** (Sénégal) demande quelle stratégie serait suivie pour atteindre les deux objectifs dans les pays en développement, en particulier en Afrique, quels pays africains ont constaté des améliorations, et comment l'on s'attaquera au manque de données pour les pays en développement.

27. **Mme Bertrand** (Corps commun d'inspection) déclare que le Sénégal est l'un des pays les plus connus pour leurs investissements dans le domaine de l'éducation. La Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique), en 2002 a bien indiqué que, s'il est vrai que les gouvernements sont les premiers responsables de l'éducation, la communauté internationale a aussi sa part de responsabilité. En l'an 2000, les participants du Forum mondial sur l'éducation de Dakar ont juré solennellement qu'aucun des pays qui se sont sérieusement engagés à militer en faveur de l'éducation pour tous ne se laisserait dissuader d'atteindre son objectif en raison d'un manque de ressources. La communauté internationale des donateurs et le système des Nations Unies ont interprété cela comme un engagement de leur part à aider les gouvernements dans le besoin en leur fournissant des subsides et de l'assistance technique. Un fait nouveau positif découle de l'élargissement de l'Initiative de financement accéléré de la Banque mondiale pour inclure les objectifs d'éducation pour tous. L'expérience des pays en développement a prouvé que la collecte des données était une tâche immense; aussi a-t-on besoin de plus de ressources pour se doter du matériel et du personnel nécessaires pour faire des statistiques.

28. **M. Effah-Apenteng** (Ghana) dit que la situation sociale dans le monde s'est détériorée encore plus depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement social et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui feront tous deux l'objet d'un examen en 2005.

Malgré des progrès sans précédent, il y a encore un grand dénuement humain. En effet, selon le *Rapport sur le développement humain de 2004*, plus de 800 millions de personnes étaient sous-alimentées, plus d'un milliard subsistaient avec moins d'un dollar par jour et quelque 100 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés.

29. Les politiques et les programmes mondiaux ne donnent pas les résultats escomptés pour éliminer la pauvreté. Son pays accueille donc avec satisfaction le rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation, qui a été publié en février 2004 (voir document A/59/120, par. 16). Ce rapport examine les échecs de la mondialisation sur le plan social et ce qu'il faut faire pour s'attaquer à ses déséquilibres et pour placer les êtres humains au coeur de ce processus. L'orateur espère que le rapport incitera les États Membres à tenir leurs engagements.

30. Malgré la détermination des pays en développement d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, les politiques nationales de développement semblent échouer du fait de la conjoncture économique internationale défavorable, de l'insuffisance de l'assistance officielle au développement et des investissements directs étrangers. La plupart des pays en développement se trouvent donc dans l'impossibilité d'atteindre le taux de croissance économique nécessaire de 3 %. Cette situation est aggravée par le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies qui grugent leurs ressources déjà fort limitées.

31. Son pays soutient donc les appels en faveur d'une véritable transformation du contexte économique mondial et prie instamment les pays développés de s'engager sincèrement à respecter les principes de développement énoncés à Doha en élargissant l'accès au marché, en accordant plus d'assistance relative au commerce et en accroissant l'assistance au développement et les investissements.

32. En dépit des défis économiques qui se posent à l'échelon international, son pays est déterminé à suivre sa trajectoire, aussi met-il actuellement l'accent sur cinq domaines prioritaires : le développement des infrastructures, la modernisation de l'agriculture par l'entremise du développement rural, l'amélioration des services sociaux, le renforcement du secteur privé et le renforcement des institutions de bonne gouvernance. Il accorde aussi

une attention particulière au secteur de l'éducation. L'objectif final à atteindre est l'élimination de la pauvreté; toutefois, son gouvernement comprend que la pauvreté va bien au-delà du « manque d'argent », aussi s'attaque-t-il à toute une gamme de problèmes. L'orateur est confiant que son pays est sur la bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, mais il lance néanmoins un appel pour obtenir un soutien international permanent.

33. Sa délégation accueille avec satisfaction les stratégies du système des Nations Unies qui visent à mettre à exécution le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002). Il souligne qu'il est important d'inclure les problèmes de vieillissement dans les plans et les programmes nationaux de développement, mais il prévient que de tels efforts ne pourront être couronnés de succès si l'on ne dispose pas des capacités nécessaires. Il demande donc instamment aux États Membres d'appuyer les programmes de renforcement des capacités du Département des affaires économiques et sociales. Il a aussi noté que le plan d'action régional sur le vieillissement n'était pas assorti des stratégies d'application nécessaires; toutefois, son pays soutiendra les efforts qui seront faits pour redresser la situation, car la coopération est essentielle.

34. Sa délégation demeure préoccupée par la détérioration de la famille. Il réaffirme donc son soutien aux initiatives internationales relatives à cette question. Il faut poursuivre énergiquement les activités nationales, régionales et internationales qui doivent marquer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille pour empêcher que la situation ne se détériore davantage.

35. Sa délégation se réjouit du fait que le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale pour protéger et promouvoir les droits et la dignité des personnes handicapées a recommandé la tenue de négociations en vue de cette convention. Après avoir souligné qu'il importait d'en soigner la rédaction, il a prié instamment toutes les délégations de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le processus.

36. Finalement, il a réaffirmé que son gouvernement s'était engagé à mettre en oeuvre le Programme d'action de Copenhague et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a toutefois signalé que, comme beaucoup de pays

en développement, le sien comptait sur d'authentiques partenariats et sur une coopération internationale efficace.

37. **Mme Erard** (Suisse) dit que la communauté internationale s'est engagée à placer les êtres humains au coeur du développement social. Les engagements pris à Copenhague en 1995, réaffirmés à Genève en 2000 et encore confirmés par les Objectifs du Millénaire pour le développement, sont tout aussi pertinents dans le monde d'aujourd'hui où les exclusions et la pauvreté persistent.

38. Son pays estime essentiel d'assurer la protection et la promotion des droits de l'homme et la bonne gouvernance, une croissance mondiale juste, un climat favorable aux investissements et la création d'emplois décents fondés sur la libéralisation du marché et sur des règles équitables. Ces principes sont essentiels pour réduire la pauvreté et promouvoir les emplois décents à temps plein et l'intégration sociale. Une politique sociale fondée sur la solidarité est la clef nécessaire pour assurer la cohésion sociale et la participation des secteurs marginalisés de la population.

39. Sa délégation prend note avec satisfaction du rapport Secrétaire général sur les suites données au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/120), et de son analyse des travaux de la Commission du développement social.

40. Au sujet de l'évaluation des aspects sociaux de la mondialisation, les préoccupations du Secrétaire général correspondent dans une large mesure aux conclusions du rapport de la Commission mondiale de l'OIT. Son pays propose que l'on tienne compte de ces conclusions quand on se penchera sur ses préoccupations.

41. Quant à assurer la compatibilité des politiques macroéconomiques avec leur apport aux objectifs de développement social, son pays appuie en particulier la proposition relative au besoin de tenir compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux dans les politiques nationales et internationales de développement.

42. À l'égard des institutions, une telle approche exige une meilleure intégration des politiques économiques et sociales suivies par les Nations Unies et l'OIT, d'une part, et par les institutions financières internationales et l'Organisation

mondiale du commerce, d'autre part, de même que plus de cohérence entre elles. Son pays est partisan de cette approche.

43. À la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, son pays a proposé une initiative multilatérale entre l'OIT, les institutions de Bretton Woods, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et des représentants de la société civile. Sa délégation persiste à croire que cette initiative est importante.

44. Il est aussi important de veiller au suivi efficace des engagements pris en matière de développement social au sein des organes des Nations Unies. Son pays a donc demandé qu'il y ait un échange d'informations entre les commissions techniques afin de rationaliser le travail. Sa délégation s'est réjouie de la réunion qui s'est tenue en juillet 2004 et elle a incité les présidents des commissions techniques à multiplier de pareils échanges à l'avenir.

45. Au sujet du renforcement de la capacité des gouvernements à définir et mettre en oeuvre leurs politiques sociales, il incombe à tous les États de mettre en oeuvre des politiques sociales appropriées. Le développement social durable exige des conditions propices au dialogue social, l'introduction de systèmes de sécurité sociale équilibrés et des conditions de travail décentes. Il est donc essentiel que le dialogue sur la responsabilité sociale des sociétés se poursuive.

46. **M. Tarp** (Danemark) dit que d'importants progrès ont été faits dans les négociations en vue d'une convention sur la protection et la promotion des droits des handicapés récemment lors de la quatrième session de la commission spéciale. Toutefois, certaines questions essentielles doivent encore être négociées. Son gouvernement espère que la Commission recommandera que la commission spéciale poursuive ses travaux pendant deux sessions de deux semaines chacune en 2005. Le processus menant à la conclusion de la convention mettrait beaucoup l'accent à l'intention des gouvernements sur les problèmes relatifs aux handicapés, et il leur donnerait l'occasion de préparer la législation nationale et les procédures à suivre pour l'appliquer.

47. Il prie instamment tous les États Membres de participer activement aux négociations en vue de la convention en nommant des représentants d'organismes de handicapés au sein de leurs

délégations et en donnant au Fonds de contributions volontaires destinées à la convention.

48. **M. Friis** (Danemark), prenant la parole à titre de représentant des jeunes pour sa délégation, déclare que seule une poignée de pays ont atteint l'objectif de 0,7 % du produit intérieur brut pour l'assistance officielle au développement, pourtant il est essentiel de s'acquitter de cette responsabilité afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Un investissement relatif aux enfants et aux jeunes dans l'infrastructure sociale, dans le domaine de l'éducation et de la santé, par exemple, serait rentable car il se traduirait par un développement économique et social.

49. Le rôle joué par les enfants et par les jeunes dans la société, de même que leurs apports sont souvent méconnus. Et l'on a oublié leur droit de participer à la société, qui a pourtant été souligné dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Les séminaires régionaux pour les jeunes pourraient être utiles pour évaluer le progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement, prévue pour 2005.

50. **M. Hayee** (Pakistan) déclare que le rapport du Secrétaire général sur les suites données au Sommet mondial et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/59/120) constituait un sombre rappel que les trois problèmes essentiels abordés lors du Sommet : l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et le renforcement du tissu social, demeurent vagues. Neuf ans plus tard, la situation du milliard de personnes vivant dans une pauvreté lamentable est *grosso modo* la même. Le milieu favorable dont il a été question pendant le Sommet n'a pas été instauré. Sa délégation est d'accord avec la recommandation du Secrétaire général selon laquelle il faut placer les humains au centre des stratégies et des actions publiques. Un partenariat renforcé Nord-Sud est aussi nécessaire pour atteindre des objectifs communs. À cette fin, son gouvernement a lancé un programme quinquennal d'action sociale avec l'aide de donateurs étrangers pour améliorer l'administration des services sociaux et les prestations pertinentes.

51. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît que la famille constitue l'élément fondamental de la société, fondé par un homme et une femme d'âge adulte qui exercent leur droit de se marier. Cette notion a d'ailleurs été

incluse dans tous les instruments et pactes ultérieurs sur les droits de l'homme. Certes, la forme de la famille a évolué, mais sa définition n'a jamais changé, et ceux qui souhaitent élever d'autres modes d'union au statut de famille violent les dispositions de la Déclaration et le droit qu'a la famille d'obtenir une protection et un soutien étendus. Sa délégation voudrait que l'on renforce le programme des Nations Unies relatif à la famille au sein du Département des affaires économiques et sociales afin qu'il soutienne l'intégration de la famille dans son travail.

52. Le Pakistan attache une grande importance au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) et il a pris des mesures pour accroître le soutien social qu'il accorde à sa population vieillissante. Il est en train de préparer son rapport national sur la suite donnée aux Objectifs du Millénaire pour le développement; de plus, il a pris de nombreuses dispositions en vue du développement durable et du développement.

53. **Mme Haakestad** (Norvège), prenant la parole à titre de représentante de la jeunesse de sa délégation, dit qu'en dépit de l'abolition de l'esclavage, des êtres humains continuent à faire l'objet d'un commerce et à être exploités. Tous les jours, des femmes et des enfants sont vendus. On les force à mener une existence dans laquelle on utilise leur corps par l'entremise de la prostitution ou comme main-d'oeuvre à bon marché. Il faut lutter contre la traite des femmes et des enfants en l'attaquant à la racine. Ses vraies causes sont : la pauvreté, qui prive les femmes d'une éducation nécessaire à l'emploi, et les conflits armés, qui permettent à la traite de prospérer dans le vide laissé souvent après ceux-là par la disparition du pouvoir. La traite met aussi en évidence le fait que, dans maintes sociétés, les chances égales d'emploi pour les femmes demeurent un rêve.

54. Même s'il incombe au premier chef à l'État d'éliminer ce fléau, des mesures à l'échelle internationales s'imposent. La première étape est la ratification universelle, sans réserve, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il faut aussi lutter contre la traite au moyen d'un soutien financier et social approprié aux victimes, d'une formation destinée à faire respecter la loi, d'une réforme juridique, de campagnes d'information, d'une assistance au rapatriement et de la réadaptation des victimes de la traite; enfin, il faut

combattre le tourisme sexuel. L'adoption en 2000 d'un protocole contre la traite des personnes constitue un pas important; ce protocole doit être ratifié; il doit entrer en vigueur; puis il faudra insister sur la coopération transfrontalière pour assurer une répression efficace.

55. L'on peut également apporter d'importantes contributions pour mettre un terme au commerce des services sexuels au niveau national. La Norvège a, par exemple, instauré un code de conduite à l'intention de ses fonctionnaires, qui leur interdit d'acheter des services sexuels quand ils sont en mission officielle à l'étranger. L'OTAN a adopté un code de conduite analogue à l'intention de son personnel militaire déployé lors d'opérations internationales.

56. **Mme Flore** (Côte d'Ivoire) déclare que l'éducation est un des droits qui sont enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'éducation ouvre la voie à la démocratie, à la paix et au développement. L'alphabetisation permet aux hommes et aux femmes de s'adapter au monde moderne et d'assimiler les idées qui mènent au développement.

57. En Côte d'Ivoire, plus de la moitié des adultes sont illettrés, et les deux tiers de ces derniers sont des femmes. En conséquence, le Gouvernement ivoirien met l'accent sur l'éducation de base des adultes comme moyen de réduire la pauvreté et de hausser le niveau de vie par le biais de programmes conçus pour atteindre tous les secteurs vulnérables de la société. Des centres d'éducation des femmes ont été institués pour leur donner une formation professionnelle tout en les alphabétisant. Comme c'est dans les zones rurales que l'analphabétisme est le plus élevé, l'Institut de linguistique appliquée travaille à la transcription des langues nationales en vue de les employer dans des programmes d'alphabétisation.

58. Certes, beaucoup reste à faire, mais le pays de l'oratrice espère vraiment que l'alphabétisation deviendra un outil utile de développement, malgré la situation sociale et politique qui rend difficile l'accès à certaines régions du pays.

59. **M. Al-Khoshail** (Arabie saoudite) dit que son gouvernement s'est engagé dans la voie du développement social par l'entremise de plans de développement dans les domaines des ressources humaines, de programmes d'aide sociale et de formation professionnelle pour les personnes

handicapées. Il a implanté des centres de développement social dans tout son pays pour appliquer ces programmes. En raison du conflit armé et d'autres faits intervenus dans la région au cours des deux dernières décennies, le gouvernement a investi des ressources importantes dans les programmes pour hausser le niveau de vie des citoyens.

60. Malheureusement, les progrès de la science et de la technologie n'ont pas fourni des avantages qui sont égaux pour tous les peuples du monde. Selon son gouvernement, le respect des valeurs religieuses constitue le seul moyen de parvenir à la paix et de maintenir la sûreté dans la société.

61. **M. Gospodinov** [Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC)] appelle l'attention sur le rapport présenté par le Secrétaire général à la Commission du développement social sur l'efficacité du secteur public. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, le retrait du secteur public de beaucoup de ses domaines d'activité traditionnels doit être une source particulière d'inquiétude. La situation des populations les plus vulnérables, qui empire, constitue un résultat immédiat de ce retrait. Les gouvernements doivent comprendre combien il est important d'établir de bonnes relations avec leurs sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui sont des auxiliaires des autorités publiques dans le domaine humanitaire.

62. Il y a eu un déclin marqué des ressources affectées au développement social dans presque tous les pays, mais les réductions des dépenses consacrées à l'éducation, par exemple, ont eu les répercussions les plus dures dans les pays qui pouvaient le moins se permettre de les subir. Cela est aussi vrai dans les domaines de la santé, des programmes d'aide sociale et du logement.

63. Lors de la prochaine session de la Commission, l'IFRC insistera sur l'importance de la participation des groupes touchés au développement de stratégies sociales nationales. La participation de jeunes à la planification du développement social en est un exemple. Les bénévoles peuvent aussi avoir une incidence positive dans maintes situations. Ils tendent, par exemple, la main aux jeunes en Afrique du Sud, où plus de 25 % de la population âgée de 15 à 49 ans est atteinte du VIH/sida, dans un effort pour améliorer la prévention, les connaissances et les attitudes.

64. Les personnes âgées sont aussi souvent négligées par les services étatiques d'aide sociale et de santé publique et, à Hong Kong, la Croix-Rouge a engagé des personnes comme bénévoles pour s'occuper d'autres personnes de leur tranche d'âge. L'implication des jeunes et des bénévoles sont impératives pour la croissance nationale, sans compter les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette collaboration doit devenir un trait ordinaire de la conception et de la mise en oeuvre des programmes.

65. L'IFRC envisage le développement social comme un ensemble de questions qui doivent être intégrées à d'autres débats, qui deviendront de plus en plus importants au fur et à mesure que la baisse attendue des investissements dans le secteur social se poursuivra.

La séance est levée à 17 h 20.